VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur GATTEFIN, Maire en exercice.

Date de convocation :
23 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En Exercice :	29
Présents :	25
Pouvoirs :	4
Excusés ou absents :	0

Date d'affichage :
23 septembre 2026

Etaient présents : M. GATTEFIN Christian, Mme HUBERT Nicole, M. GAUTHIER Stéphane, Mme BUREAU Stéphanie, M. JOLY Christian, Mme CLEMENT Elvire, M. BOUCHONNET Patrick, Mme THIAULT Fabienne, , M. GEIGER Erick, M. PATIN Michel, Mme HEMON Marie-Christine, M. QUISFIX Alain, M. OGER Patrick, M. GRANGETAS Christophe, Mme PEREIRA Isabelle, M. HERVE Sébastien, Mme PIGEAT Patricia, Mme CORT Isabelle, Mme DUCHET Nathalie, M. LECELLIER Pierre, Mme LALIBERTE Stéphanie, Mme RAIMBAULT Brigitte, M. ROUX Philippe, M. MATEJCIC Maryan et Mme ROUSSEAU Murielle.

Avaient donné pouvoir : M. DA ROCHA Pedro à Mme BUREAU, Mme FLEUREAU Aude à M. GATTEFIN, Mme BROSSIER Sophie à M. ROUX et M. BEHAGHEL Gabriel à Mme ROUSSEAU.

Était absent ou excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme DUCHET Nathalie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

114-2026 – PROJET D'AMENAGEMENT DU GUE MARIN EN HABITAT

7.1.2 Décisions Budgétaires

M. GATTEFIN présente ce dossier

Ce document vise à donner une vue d'ensemble du projet utile au principe d'adhésion à l'opération menée par le bailleur social Val de Berry.

Le projet du Gué Marin vise à transformer un site comprenant un ancien site industriel en un quartier résidentiel attractif, avec une forte dimension paysagère et sociale, en deux grandes phases d'aménagement, tout en intégrant des enjeux de mobilité, de biodiversité et de gestion financière.

Contexte et objectifs :

- ✓ La commune de Mehun-sur-Yèvre souhaite réaménager le quartier du Gué Marin, incluant d'anciens silos AXEREAL et des terrains communaux.
- ✓ Site inclus dans une Opération d'Aménagement Programmée (OAP) dans le Plan Local d'Urbanisme de Mehun-sur-Yèvre.
- ✓ L'objectif est de créer un nouveau quartier résidentiel avec logements, espaces verts, infrastructures et liaisons améliorées.

Principaux aménagements prévus :

- ✓ **Desserte et accès :**
  - o Création et amélioration de voies d'accès (nord, ouest, sud) pour désenclaver le site.
  - o Liaison nord/sud et connexion au canal.
  - o Création d'un parking d'environ 30 places.
- ✓ **Espaces verts et paysage :**
  - o Préservation de la vue sur le clocher et la tour-château.

- Création d'un parc récréatif avec aire de jeux, mobilier urbain, espaces ouverts et plantations pour favoriser la biodiversité.
- Alignement d'arbres le long des voies et sur les parkings, haies dans les secteurs de maisons individuelles.

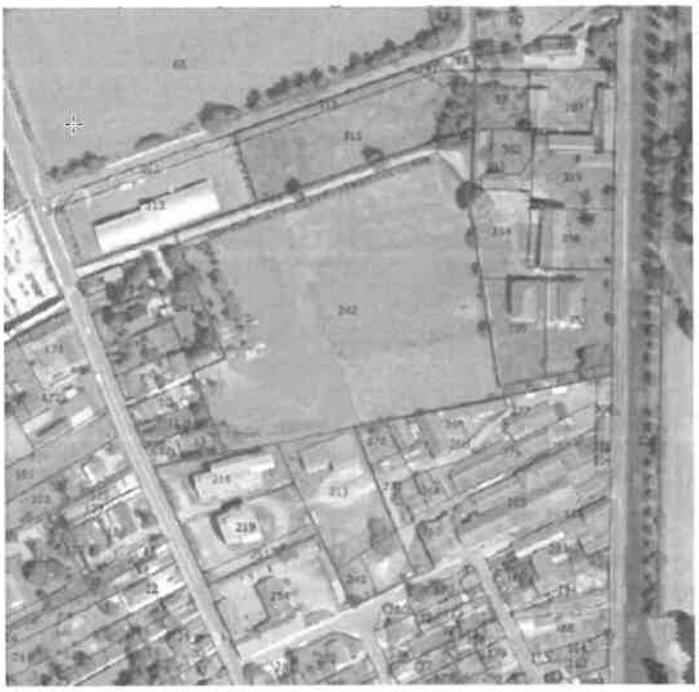
✓ **Phasage du projet :**

- Phase 1 :
  - Aménagement derrière le SDIS.
  - Construction de 20 logements sociaux (12 T3, 2 T4 RDC, 5 T4 à étage, 1 T5 à étage).
  - Réalisation des réseaux nécessaires.
- Phase 2 :
  - Aménagement du site AXEREAL (après démolition des silos).
  - 1ère tranche : 12 logements semi-collectifs (4 T2, 6 T3, 2 T4).
  - 2ème tranche : 9 lots à bâtir, 6 pavillons (4 T3, 2 T4).

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances - Pilotage Budgétaires » du 22 septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Affaires générales – Ressources humaines – Service au public » du 22 septembre 2026,

Le Conseil municipal, après débat et avec 24 voix Pour et 5 Abstentions (Mme RAIMBAULT, M. ROUX, Mme ROUSSEAU, Mme BROSSIER et M. BEHAGHEL), émet un avis favorable sur le principe d'adhésion au projet afin d'autoriser le bailleur à continuer sa projection d'aménagement.



Le Maire,

Christian GATTEFIN

La secrétaire de Séance,

Nathalie DUCHET

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 06 / Octobre / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr